

Conditions générales de vente de Papierhof Rheinfelden AG

1. Domaine d'application

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente (ci-après "CGV") s'appliquent aux relations commerciales de Papierhof Rheinfelden AG, Libellenweg 1, 4310 Rheinfelden (ci-après "PAPIERHOF") avec ses clients. Ces CGV peuvent être consultées sur le site <https://www.papierhof.ch>.
- 1.2 Le contenu du contrat est toujours déterminé par les documents d'offre/de commande/de contrat convenus entre PAPIERHOF et le client (ci-après "offre collective"). En cas de contradiction entre l'offre et les CGV, l'offre prévaut.
- 1.3 Les conditions générales de vente/conditions d'achat du client ne font en principe pas partie du contrat. Le client est conscient du fait que le début de la prestation de services par PAPIERHOF ne peut en aucun cas être considéré comme une acceptation des conditions générales de vente/d'achat du client.
- 1.4 Les offres de PAPIERHOF sont toujours sans engagement vis-à-vis des clients. Le contrat est conclu dès que PAPIERHOF a reçu la commande ou l'ordre du client par écrit, oralement, par téléphone, en ligne ou par e-mail.
- 1.5 PAPIERHOF se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment.

2. Délai de livraison

- 2.1 Les retards dans les délais de livraison dus à des perturbations internes ou externes à l'entreprise sont, dans la mesure du possible, signalés à l'acheteur/au client. Les dépassements de délai ne donnent droit ni à l'annulation ni à des prétentions de remplacement. Le retard de livraison ne donne pas à l'acheteur/au client le droit de résilier le contrat.
- 2.2 Si la livraison est retardée pour des raisons imputables à l'acheteur/au client, PAPIERHOF est en droit de facturer à l'acheteur/au client les frais occasionnés par le stockage.
- 2.3 Selon l'ampleur de la commande, il existe un droit à des livraisons partielles. Nous nous réservons le droit de procéder à des modifications pendant le délai de livraison, dans la mesure où la fonction et la forme de la livraison ne sont pas considérablement modifiées et que la modification est acceptable pour l'acheteur/le client.

3. Conditions de livraison

- 3.1 Les livraisons sont toujours effectuées pour le compte et aux risques du destinataire.
- 3.2 À une adresse en Suisse (Cargo Domicile CFF ou à une gare CFF sans frais de liaison).
- 3.3 Les livraisons par camion sont effectuées "en bord de trottoir" du destinataire. Les livraisons en étage sont possibles moyennant des frais.

- 3.4 Une livraison limitée dans le temps ou une livraison à une date fixe sont possibles moyennant un supplément de prix et uniquement après accord préalable. Les endroits de déchargement supplémentaires, une deuxième livraison ainsi que la reprise d'emballages vides seront facturées. Les conditions de livraison spéciales (p. ex. conditions spéciales sur place chez le client) doivent être communiquées lors de la commande. Les modifications ultérieures sont payantes, dans la mesure où elles peuvent encore être prises en compte.
- 3.5 Les livraisons par DPD sont effectuées conformément à leurs conditions et selon le mode d'expédition du colis.

4. Prix et frais d'expédition

- 4.1 Sauf accord écrit contraire, tous les prix s'entendent nets, départ usine, emballage standardisé, en francs suisses librement disponibles, sans aucune déduction.
- 4.2 Pour les livraisons en Suisse, la TVA, les frais d'emballage spéciaux, les frais de transport (jusqu'à CHF 500.00 de valeur de la marchandise) ainsi que les assurances ne sont pas compris.
- 4.3 Pour les livraisons à l'étranger, la TVA et autres impôts, taxes et redevances ainsi que les frais d'emballage, de transport, de dédouanement, d'assurance, les frais d'autorisation et de réception ne sont pas compris.
- 4.4 Nous nous réservons le droit de modifier les prix. Les listes de prix et les catalogues imprimés peuvent être modifiés à tout moment.

5. Conditions de paiement

- 5.1 Le paiement doit être effectué en francs suisses au domicile de PAPIERHOF dans les 30 jours à compter de la date de la facture, sans déduction d'escompte ni de rabais, sauf si des conditions de paiement spéciales ont été convenues par écrit.
- 5.2 PAPIERHOF a le droit d'exiger un paiement anticipé ou un acompte à sa discrétion. Les livraisons partielles ainsi que les éventuelles livraisons ultérieures seront facturées séparément et les conditions de paiement susmentionnées s'appliquent.
- 5.3 Les délais de paiement doivent également être respectés si le transport, la livraison ou la réception des livraisons sont retardés ou rendus impossibles pour des raisons qui ne sont pas imputables à PAPIERHOF, ou si des retouches ultérieures s'avèrent nécessaires mais ne rendent pas impossible l'utilisation des livraisons.
- 5.4 Si l'acheteur/le client ne respecte pas les délais de paiement, il doit s'acquitter d'un intérêt moratoire de 5 % (cinq pour cent) à compter de la date d'échéance, sans mise en demeure. L'indemnisation d'autres dommages demeure réservée. En outre, PAPIERHOF facture des frais de rappel de CHF 40.00 par rappel (à partir du 2ème rappel).
- 5.5 Les paiements ne peuvent pas être réduits ou retenus en raison de réclamations ou de demandes non acceptées. La compensation avec des contre-prétentions autres que celles reconnues par PAPIERHOF ou constatées judiciairement par décision ayant acquis force de chose jugée requiert son accord exprès et écrit.

6. Transfert des risques et des profits

- 6.1 Les risques et les profits sont transférés à l'acheteur/mandant au plus tard au départ des livraisons de l'usine.
- 6.2 Si l'expédition est retardée à la demande de l'acheteur/du client ou pour d'autres raisons qui ne sont pas imputables à PAPIERHOF, le risque est transféré à l'acheteur/au client au moment initialement prévu pour la livraison départ usine. A partir de ce moment, les livraisons sont stockées aux frais et aux risques de l'acheteur/client.

7. Transport et assurance

- 7.1 Le transport est effectué aux frais et aux risques de l'acheteur/du client.
- 7.2 Les réclamations relatives à l'expédition ou au transport doivent être adressées immédiatement par l'acheteur/le client au dernier transporteur à la réception des livraisons ou des documents de transport.
- 7.3 L'assurance contre les dommages de quelque nature que ce soit incombe à l'acheteur/au client.

8. Réserve de propriété

Le produit livré ou stocké reste la propriété de PAPIERHOF jusqu'au paiement intégral du prix d'achat.

9. Résiliation

Si l'acheteur/le client se désiste après avoir passé la commande ou s'il rend impossible l'exécution de la commande en ne fournissant pas les données nécessaires, les frais occasionnés seront facturés, mais au minimum 15 % (quinze pour cent) de la valeur de la commande.

10. Vérification et réception des livraisons et des prestations

- 10.1 L'acheteur/le client doit contrôler les livraisons dans un délai de 5 (cinq) jours et informer PAPIERHOF par écrit des éventuels défauts et lui envoyer 20 à 30 échantillons. S'il omet de le faire, les livraisons sont considérées comme approuvées.
- 10.2 Les produits doivent être envoyés à PAPIERHOF franco Rheinfelden en vue d'une réparation/remise en état sous garantie.

11. Les retours

Les retours ne sont pas acceptés sans l'accord préalable de PAPIERHOF.

12. Garantie

- 12.1 PAPIERHOF s'engage à effectuer les livraisons conformément au contrat et à remplir son obligation de garantie comme décrit ci-après.
- 12.2 Si, pour une raison quelconque, les produits livrés donnent lieu à une réclamation justifiée de la part de l'acheteur, la garantie porte, au choix de PAPIERHOF, soit sur la réparation, soit sur le remplacement de la marchandise incriminée. Si PAPIERHOF remplace la marchandise faisant l'objet de la réclamation, cette dernière devient sa propriété.

- 12.3 Toute autre prétention et responsabilité, en particulier les demandes de dommages et intérêts et les dommages consécutifs de toute nature, la retenue du montant de la facture, la résiliation ou la réduction sont exclues. En particulier, PAPIERHOF n'est pas responsable des dommages individuels ou consécutifs, comme par exemple le manque à gagner ou les prétentions de tiers, ainsi que des frais généraux.
- 12.4 La responsabilité pour vices ne se rapporte en aucun cas à des dommages survenus après le transfert des risques suite à une manipulation erronée ou négligente, à une sollicitation excessive, à des moyens d'exploitation inappropriés et à des influences qui ne sont pas prévues par le contrat. PAPIERHOF n'est liée par les caractéristiques promises que si elles sont données par écrit.
Si l'acheteur/le client ou un tiers a effectué des modifications sur les objets livrés, tout droit à la garantie s'éteint.
- 13. Tolérance**
Les livraisons excédentaires ou insuffisante et les variations de poids jusqu'à 10 %, pour les fabrications spéciales et les articles avec impression jusqu'à 20 %, ainsi que les écarts mineurs dans la qualité des matériaux, la couleur, l'exécution et la technique d'impression restent réservées, ne constituent pas des défauts et ne peuvent donc pas faire l'objet de réclamations. Les livraisons en plus ou en moins seront facturées.
- 14. Impression**
- 14.1 Des encres normales sont utilisées pour l'impression. Lors de la commande, il convient de préciser si les encres doivent répondre à des exigences particulières, telles que la résistance à la lumière, la résistance aux alcalis, la résistance au frottement, etc... Aucune garantie ne peut être donnée quant à la solidité totale à la lumière des encres d'imprimerie.
- 14.2 Des différences de couleur au sein de la livraison sont possibles et ne peuvent faire l'objet de réclamations. De même, les reproductions, quel que soit le procédé de fabrication, ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation par rapport à l'original. Il en va de même, de manière générale, pour la comparaison entre d'autres modèles (p. ex. épreuves numériques, épreuves d'imprimerie) et le produit final. En outre, la responsabilité est exclue pour les défauts qui n'affectent pas ou peu la valeur ou l'aptitude à l'emploi.
- 15. Échantillons**
Les échantillons, les catalogues et les dessins sont notre propriété et ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans autorisation expresse. PAPIERHOF peut utiliser des échantillons de commandes de clients à des fins publicitaires.
- 16. Données d'impression**
- 16.1 Nous déclinons toute responsabilité pour les données d'impression livrées ou erronées, sauf si des corrections sont demandées.
- 16.2 Les livraisons (y compris les supports de données, les données transmises) effectuées par le donneur d'ordre ou par un tiers intermédiaire ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle de PAPIERHOF.
- 16.3 Lors du transfert de données, le client doit utiliser des programmes de protection les plus modernes contre les virus informatiques avant l'envoi. La sauvegarde des données relève de la seule responsabilité du client. PAPIERHOF est autorisé à en faire une copie.

17. Clichés

La facturation de frais de clichés, d'outils, de lithographies, etc. ne donne pas au client le droit de recevoir les objets mentionnés. L'obligation de conservation est de quatre ans maximum à compter de la date de la dernière livraison. Ces objets sont ensuite détruits. Aucune responsabilité n'est assumée pour la qualité d'impression lorsque les clichés sont fournis par le client.

18. Trade Mark

Sauf accord contraire, notre Trade Mark est automatiquement apposé sur les cabas.

19. Lieu d'exécution, droit applicable et juridiction compétente

Le for juridique et le lieu d'exécution est le siège social de PAPIERHOF à CH-4310 Rheinfelden.

Le rapport juridique est soumis au **droit suisse**. L'application des dispositions de la Convention de Vienne sur les Nations Unies est exclue.

Dans la mesure du possible, nous réglons les éventuels différends à l'amiable.

La nullité d'une disposition des présentes conditions générales de vente n'affecte pas la validité des autres dispositions. Les parties s'engagent à remplacer la disposition invalide par une disposition efficace dont le succès économique correspond autant que possible à celui de la disposition invalide.

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en allemand et en français. En cas de conflit, la version allemande prévaudra.